

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-001512 / 52291421
ZENITH-Branch of LVMH Swiss Manufactures SA Horlogerie,
2400 Le Locle
Fabrication d'ébauches
Horaire indispensable pour des raisons techniques Horaire d'exploitation
indispensable pour des raisons économiques
22 H, 16 F
01.09.2012–31.08.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

18 septembre 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail